



Délibération n° BUR. – 21 – 17 mai 2019 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Par lettre en date du 25 avril 2019, notifiée le 29 avril 2019, la Direction générale de l'UNOCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNOCAM envisage de procéder à plusieurs modifications (suppression de deux actes ; modification d'un acte ; création de cinq actes) de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) au chapitre 3 « *Assistance médicale à la procréation (AMP) ; II. Actes impliquant la congélation et la cryoconservation des gamettes et des embryons* ».

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité